

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2025 à 20h00**

### **01 - APPEL NOMINAL ET NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Présents :** M. MATRAY Jean-Luc, M. PERRIER René, Mme LABROSSE Françoise, M. VERMOREL Pascal, M. SIMOND Gérard, Mme MURARD Annie, Mme MONTANES Véronique, M. DUBOUIS Gilles, Mme POLLOCE Sophie, Mme DECHELETTE Aurélie, M. MERCIER Gaylord, Mme GRIZARD Justine, M. COMBY Kévin

**Absent(s) :** Mme PIOT Patricia (pouvoir donné à Mme LABROSSE Françoise)

**Secrétaire de séance :** M. SIMOND Gérard

### **02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **03 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR N° 47**

Les points n°9 et 12 sont retirés de l'ordre du jour.

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **04- PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA MEDIATHEQUE**

Après avoir entendu Madame LACOUTIERE présenter ledit rapport, le Conseil Municipal l'approuve sans réserve :

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **05- PRESENTATION DU RAPPORT SETEC CONCERNANT LES BATIMENTS DES ARCADES ET DE CHANTEPERDRIX**

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter ledit rapport, une discussion s'engage.

Aucune délibération n'est prise suite à la présentation de ce rapport et à l'échange qui s'en est suivi.

### **06- TARIFS COMMUNAUX 2026**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir les tarifs communaux comme suit pour l'année 2026 :

	<b>A partir du 1er janvier 2026</b>	
<b><u>LES ARCADES</u></b>		
<b>Personnes et associations extérieures à la commune</b>	<i>Petite salle</i>	<i>Grande salle</i>
Location salle	200 €	501 €
Location vaisselle	47 €	62 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	57 €	68 €
Mise à disposition plateaux aux associations les 100	18 €	
Location des 2 salles	591 €	
<b>Personnes et associations de la commune</b>	<i>Petite salle</i>	<i>Grande salle</i>
Location salle	120 €	353 €
Location vaisselle	47 €	62 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04)	57 €	68 €

Location des 2 salles	434 €
Mise à disposition : vaisselle, chauffage et plateaux aux associations	Gratuite
<b>Location journée</b>	1/2 tarif
Caution	310 €
Nettoyage	179 €

<b>SALLES DE LA MAIRIE</b>	Journée	1/2 journée
-		
Salle René CHRISTOPHE	100 €	50 €
Salle François ANDROT	80 €	40 €
Salle du conseil	150 €	80 €
Bureau des permanences		20 €
Caution	200 €	

<b>SALLE DES SPORTS</b>	-	435 €
Caution		150 €
Forfait nettoyage (passage de l'auto laveuse)		160 €

<b>SALLE DE THEATRE</b>	-	133 €
Caution		100 €
Forfait nettoyage		60 €

<b>COMPLEXE SPORTIF</b>	-	492 €
Caution		200 €

<b>BOULODROME</b>	-	5,70 €
Jeton de chauffage		

<b>DIVERS</b>		
Photocopie A4 / A3	0,30 €	0,40 €
DVD	21 €	
Livre	16 €	
Mug	5 €	

<b>Tarifs sur l'année scolaire</b>	-	<b>2025 / 2026</b>
SUBV. EXTRA SCOLAIRES / élève		52 €
FOURNITURES SCOLAIRES / élève		62 €

<b>CAMPING</b>	-	
Forfait emplacement + véhicule + électricité + 2 personnes		12,00 €
Forfait emplacement simple (sans électricité)		9,25 €
Adulte supplémentaire		2,60 €
Enfant (-10 ans)		1,55 €
Par véhicule		1,35 €
Forfait groupe (+10 personnes)		-10%
Electricité (5 ampères) + eau		3,10 €
Machine à laver, sèche linge		5,20 €

<b>GARAGE MORT</b>	-	
Basse saison - du 01/10 au 30/04 (par jour)		1,10 € / jour
Basse saison - du 01/10 au 30/04 (par mois)		19,40 € / jour
Haute saison - du 01/05 au 30/09 (par mois)		36,70 € / mois

<b>CIMETIERE</b>	-	
Concession 15 ans /m <sup>2</sup>		63 €
Concession 30 ans /m <sup>2</sup>		125 €
<b>COLUMBARIUM</b>		
Emplacement 15 ans		322 €
Emplacement 30 ans		644 €
Jardin du souvenir + plaque		106 €
Location TRACTOPELLE avec chauffeur		135 € / heure

<b>GITES</b>	-	<i>Petit chalet</i>	<i>Grand chalet</i>
Nuit (en semaine)		58 €	81 €
Période estivale : <b>juillet et août</b>			
Nuit (week-end et jours fériés)		64 €	97 €
Période estivale : <b>juillet et août</b>			
Nuit (en semaine)		55 €	74 €
<b>(hors juillet et août)</b>			
Nuit (week-end et jours fériés)		62 €	91 €
<b>(hors juillet et août)</b>			
<b>Juillet / Août</b>	1ère semaine	409 €	567 €
	2ème semaine	306 €	425 €
	3ème semaine	204 €	283 €
	4ème semaine	101 €	142 €
soit au mois		1 020 €	1 417 €
<b>Hors Juillet : Août</b>	1ère semaine	316 €	467 €
	2ème semaine	227 €	351 €
	3ème semaine	157 €	235 €
	4ème semaine	84 €	123 €
soit au mois		784 €	1 176 €
Taxe de séjour		4% / nuitée / personne	
Réservation acompte		25%	
Caution		200 €	

<b>FETE FORAINE</b>	
Droit de place - moins de 50 m <sup>2</sup>	39 €
25 m <sup>2</sup> supplémentaires	10 €
Tarif traversée de route au m <sup>2</sup>	37 €

<b>MARCHE</b>	
Droit de place - Abonnement annuel (au prorata de la présence effective)	25 € / ml
1er trimestre d'installation	Gratuit
Tarif camion	23 €

<b>Convention de mise à disposition de personnel et de bus communaux dans le cadre de l'accueil de loisirs</b>	Carburant	Amortissement
--	-----------	---------------

Pour le bus de 23 places (+ salaire chauffeur)	2€/l	0,45 € / km
--	------	-------------

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **07- CANTINE-GARDERIE : TARIFS 2024-2025**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie en vue de la prochaine rentrée scolaire ; il propose l'application des montants suivants :

	<b>Tarifs 2024/2025</b>	<b>Tarifs 2025/2026</b>
Restaurant scolaire	3.86 € / repas « régulier » 5.79 € / repas « occasionnel » (réservé sous moins de 3 jours ou non réservé)	3,96 € / repas « régulier » 5,94 € / repas « occasionnel » (réservé sous moins de 3 jours, non réservé ou réservé non pris)
Garderie	0.95 € la séance	0,97 € la séance

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **08- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OGEC 2024-2025**

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, la commune doit verser une subvention de fonctionnement à l'école privée Saint Christophe pour participer aux frais de fonctionnement de l'école privée, à l'équivalent des dépenses de fonctionnement de l'école publique, conformément à la convention signée avec l'OGEC, à la délibération du 31 mai 1991 et au contrat d'association entre l'Etat et l'école.

Cette subvention étant d'un montant supérieur à 23 000€, elle doit faire l'objet d'une convention avec l'organisme qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, les modalités de versement, les conditions d'utilisation.

Après calcul détaillé du coût de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2024, le montant alloué à l'OGEC de l'école privée s'élève à 67.376,28 €. Ce montant correspond à (1.347,53 €) par élève domiciliés sur la commune de Belmont scolarisés à l'école privée Saint-Christophe.

En septembre 2024, les effectifs scolaires étaient de 37 élèves à l'Ecole de la Forêt et de 62 à l'école Saint Christophe (dont 12 extérieurs).

S'ajoutent à ce montant : 60 €/élève pour les fournitures scolaires ainsi qu'une subvention extra-scolaire de 50 €/élève. Certains frais d'entretien de terrain (intervention des agents municipaux) et les transports des sorties scolaires sont actuellement pris en charge par la commune.

Compte tenu de l'importance de la subvention versée à l'OGEC qui se révèle supérieure au montant du coût de fonctionnement de l'école publique, il est décidé d'écrire au sous-préfet de Roanne pour interroger les services de l'Etat sur les conséquences du calcul de la subvention « par élève » dans les cas où le nombre d'enfants scolarisés à l'école publique est inférieur à celui de ceux inscrits à l'école privée.

Il est par ailleurs décidé que, comme délibéré en 2024, un acompte de 25 000€ sera versé à l'OGEC au cours du premier trimestre de l'année. Cet acompte n'ayant pas été versé au premier trimestre 2025, la totalité de la subvention sera versée d'ici la fin du premier semestre.

**Pour : 12**

**Contre : 1**

**Abstention : 1**

#### **09- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Point retiré de l'ordre du jour

## **10- COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le nombre de délégués communautaires et leur répartition par commune membre de la Communauté de commune à compter des élections locales de 2026.

Par application de l'article L 5211-6-1 I 2ème alinéa du CGCT, les Communautés de Communes peuvent, par accord amiable (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou bien les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population), déterminer le nombre et la répartition des sièges entre les communes membres.

Cet accord doit respecter les règles suivantes :

- la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune,
- chaque commune dispose d'au moins un siège,
- le nombre de sièges ne peut excéder de plus de 25 % celui qui aurait été attribué par les règles de calcul automatiques (41 + 10 au maximum),
- enfin, la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres (sauf exception).

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet de composition suivant du Conseil Communautaire de la nouvelle Communauté de Communes à partir de 2026 :

<b>COMMUNES</b>	<b>POPULATION</b>	<b>NOMBRE DE SIEGES</b>
<b>CHARLIEU</b>	3703	6
<b>POUILLY SS CHARLIEU</b>	2584	4
<b>BRIENNON</b>	1718	3
<b>ST NIZIER SS CHARLIEU</b>	1689	3
<b>VOUGY</b>	1523	2
<b>CHANDON</b>	1440	2
<b>BELMONT DE LA LOIRE</b>	1429	2
<b>ST DENIS DE CABANNE</b>	1252	2
<b>LA GRESLE</b>	849	1
<b>CUINZIER</b>	705	1
<b>SEVELINGES</b>	650	1
<b>LE CERGNE</b>	614	1
<b>VILLERS</b>	599	1
<b>NANDAX</b>	564	1
<b>MARS</b>	560	1
<b>SAINT HILAIRE SOUS CHARLIEU</b>	540	1
<b>ECOICHE</b>	515	1
<b>BENISSON DIEU</b>	425	1
<b>JARNOSSE</b>	397	1
<b>ST PIERRE LA NOAILLE</b>	381	1
<b>MAIZILLY</b>	322	1

<b>BELLEROCHÉ</b>	313	1
<b>ARCINGES</b>	217	1
<b>ST GERMAIN LA MONTAGNE</b>	215	1
<b>BOYER</b>	196	1

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**11- CESSION GRATUITE D'UN BARNUM PAR LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de conforter les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un dispositif dénommé « Cession à titre gratuit de barnums aux communes de moins de 2 000 habitants ».

Ce dispositif propose la cession à la commune, à titre gratuit, d'un barnum de qualité de 3m x 3m, charge à elle de le stocker, de le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant les éléments défectueux, et de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire.

Monsieur le maire propose d'approuver le projet d'obtenir gratuitement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes un barnum en vue de le mettre à disposition des associations implantées sur la commune.

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**12- CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRISE EN CHARGE DU COURRIER**

Point retiré de l'ordre du jour

**13- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SAISONNIER**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un renfort temporaire de l'effectif des agents de la commune pour assurer l'ensemble des tâches requises par l'entretien des espaces verts de la commune, tant au printemps qu'au début de la période automnale, et assurer l'entretien et le nettoyage des bâtiments municipaux pendant les congés d'été des agents, ces tâches ne pouvant être réalisées par les agents permanents de la collectivité.

Il est donc proposé au conseil de créer, à compter du 20 mai 2025, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée prévisible de six mois maximum pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- à titre principal : entretien des espaces verts,
- accessoirement : entretien/maintenance/nettoyage des bâtiments communaux.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, selon l'indice de rémunération maximum de : indice brut 432 (indicé majoré : 387).

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**14- MISE A DISPOSITION DU LOCAL BUVETTE DU BOULODROME**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la mairie est de plus en plus sollicitée par des particuliers pour pouvoir bénéficier du local buvette du boulodrome du plan d'eau.

- Il propose de fixer les modalités et conditions suivantes, notamment tarifaire, de cette mise à disposition ;
- signature d'une convention type précisant notamment les jour et heures de mise à disposition, les conditions d'utilisation du local ainsi que les modalités financières de cette mise à disposition,
  - interdiction de vente de boissons alcoolisées,
  - redevance forfaitaire de 100 €.

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **15- APPROBATION DE DEVIS / AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX EN COURS**

1. Après consultation d'entreprises, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les devis suivants :

<b><u>Nature des travaux</u></b>	<b><u>Entreprise</u></b>	<b><u>Montant TTC</u></b>
Travaux de voirie (Montembert, Gênets, Doris) 2025	THIVENT	18.689,68 €
Aménagement des chemins : fauchage été/Automne	FILLIAT TP	17.100,00 €
Signalisation / marquage au sol	SIGNAL 71	2.322,90 €
Réalisation d'une glissière métal/bois angle chemin de baty et route de Doris	AXIMUM	5.064,00 €
Remplacement du matériel informatique volé de l'école de la forêt	PERFORMANCE	5.417,21 €
Réparation toiture salle de l'Avenir	J Renov'toiture	6.012,00 €
Remplacement chaudière gaz cabinet médical	LESPINASSE ENERGIES	2.704,80 €
Acquisition d'une tondeuse KAAZ d'occasion	CMAC	1.600,00 €
Renouvellement d'ordinateurs non compatibles Windows 11	PERFORMANCE	1.903,60 €

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

<b><u>Nature des travaux</u></b>	<b><u>Entreprise</u></b>	<b><u>Montant TTC</u></b>
Création sonnette électrique école publique	ELECTRI-CITY	588,00 €

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

<b><u>Nature des travaux</u></b>	<b><u>Entreprise</u></b>	<b><u>Montant TTC</u></b>
Les Arcades - Aménagement pour le rangement de la vaisselle	NOUVEL ESPACE	15.948,02 €

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

## 2. Aménagement de la Place du Souvenir

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement de la Place du souvenir sont désormais réalisés.

La maîtrise d'œuvre a dressé un point financier de l'exécution des travaux dont il résulte :

- Lot 1 : Entreprise CHAVANY : moins-value de 11.972,67 € HT,
- Lot 2 : Entreprise THIVENT : plus-value de 13.745,50 € HT,

soit une plus-value globale de 1772,83 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les devis suivants le point financier de la maîtrise d'œuvre et sollicite d'autorisation de signer les avenants modificatifs aux marchés publics de travaux.

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **16- INFORMATIONS – AFFAIRES DIVERSES**

#### Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Le vendredi 20 juin 2025
- Le vendredi 18 juillet 2025
- Le vendredi 12 septembre 2025
- Le vendredi 17 octobre 2025
- Le vendredi 28 novembre 2025

#### Prochains évènements municipaux :

- Le samedi 24 mai : Spectacle de jonglage (annulé)
- Week-end de Pentecôte : réunion à Belmont des membres du comité de jumelage
- Le mercredi 2 juillet : Festival des Férus (spectacles à 19h et 21h)
- Le dimanche 13 juillet : Spectacle/débat sur l'écologie par des agriculteurs (théâtre de verdure)
- Le samedi 19 juillet : Réunion des associations
- Les 26, 27 et 28 juillet : Fête foraine et feu d'artifice
- Le vendredi 8 août : Cinéma en plein air

Finalement, il est décidé d'installer le panneau signalétique « Erfweiller 550km » sur le rond-point.

Le Maire  
**Jean-Luc MATRAY**

Le secrétaire de séance  
**Gérard SIMOND**